



CAPD 21/03/2017

Monsieur le Directeur Académique,

En début de mois, les mutations nationales ont livré leur verdict. Le taux de satisfaction de 23.94 % est similaire à celui de 2016. On reste toujours très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis 2010... Les collègues séparés de leur conjoint sont satisfaits à hauteur de 49% : on reste loin des 60% de 2010. De trop nombreux collègues se retrouvent dans des situations urgentes. Pour le SE-Unsa, la période de créations de postes actuelle aurait dû permettre de mieux équilibrer recrutement et mobilité géographique. Concernant notre département, nous espérons que les 108 entrants ne sont pas contraints par la retenue globalement constatée dans les calibrages d'entrée et que ce calibrage girondin sera à la hauteur de la réalité des besoins. Pour mémoire, cette année scolaire, ce sont au total 134 entrants permutations et ineats confondus qui ont été intégrés en Gironde.

Les départs en formation ASH sont à l'ordre du jour de cette CAPD. Le Cappei remplacera à la rentrée 2017 le Capa-SH et le 2CA-SH. Cette nouvelle certification concrétise, en grande partie, des éléments défendus par le SE-Unsa. En effet, cette formation s'inscrit dans la perspective de l'école inclusive et constituera de plus un élément supplémentaire dans la construction d'une identité professionnelle transversale 1^{er}/2nd degrés. Si le SE-Unsa a porté nationalement plusieurs demandes qui ont été entendues lors de l'élaboration de cette certification – attestation de parcours qui figurera dans I-Prof pour garantir une portabilité en cas de mutation ou de changement de corps, deux parcours différenciés pour les formations de Rased en fonction de la dominante – cette certification reste néanmoins encore à consolider. Ainsi, le SE-Unsa a demandé nationalement un nouveau mode de gestion des départs en stage et des affectations sur les postes spécialisés afin de permettre à chacun de concourir à égalité quel que soit le corps d'origine. En effet, les commissions administratives paritaires sont actuellement cloisonnées par corps, et les affectations des uns se font à l'insu des autres sur les postes d'enseignants référents ou de coordonnateurs d'Ulis 2nd degré. De plus, au niveau financier, ce projet devrait aboutir à une forte augmentation des départs en stages. Le SE-Unsa a interrogé le Ministère sur leur financement et celui-ci a confirmé sa volonté de relancer la formation spécialisée et des budgets en conséquence. Dans notre département, notre sentiment est mitigé sur les départs en formation en ASH. En effet, si le nombre de départs en D est légèrement supérieur à l'an passé (15 pour 11 en 2015-2016), les départs en F se maintiennent à 4, en revanche les départs en Rased diminuent 3 E et 2 G pour 5 E et 2 G l'an passé, malgré une promesse de nouvelles créations pour les rentrées 2018 et suivantes. Nous savons que les élèves en grande difficulté scolaire n'ont pas de relais ni dans les médias, ni dans les sphères du pouvoir, contrairement aux élèves des classes préparatoires : le silence des intellectuels lors des suppressions massives de postes Rased sous le président Sarkozy est encore et toujours assourdissant ! Nous croyons pourtant que notre système scolaire doit être jugé au

regard de ce qu'il fait (ou pas !) pour les plus faibles. Les Rased sont en première ligne et, malgré leurs faibles effectifs et une charge de travail énorme, ils font de leur mieux pour écouter, accompagner, encourager... les élèves en grande difficulté, mais aussi leurs enseignants et leurs parents. Nous constatons que la prévention des difficultés, dès la maternelle, est efficace ; elle a été hélas largement supprimée pour répondre à d'autres urgences. Nous déplorons la médicalisation de la difficulté scolaire qui s'accroît depuis la diminution des postes d'enseignants Rased. Être en difficulté scolaire ce n'est ni être malade, ni être handicapé. Nous entendons de très nombreux professeurs des écoles dire leur désarroi de ne pas savoir comment aider efficacement tous leurs élèves dans la classe, le manque d'enseignants de Rased se faisant cruellement sentir. Le système éducatif dans son ensemble a besoin d'un nouvel élan pour permettre une réelle dynamique de mise en place de la politique inclusive initiée par la loi de 2005 mais qui atteint aujourd'hui certaines limites. Les personnels membres des équipes éducatives doivent se sentir épaulés dans l'accueil et le suivi d'élèves à besoins particuliers tant par leur administration que par des pairs formés à la prise en compte de la difficulté scolaire et d'apprentissage, personnels regroupés au sein de l'ASH. La ministre, dans la circulaire pour la rentrée 2017, a reconnu le caractère fondamental de l'aide apportée par les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale aux élèves rencontrant des difficultés persistantes pour améliorer leur réussite.

Nous étudions également les résultats aux commissions d'entretien pour les postes à profil. Le SE-Unsa réaffirme son désaccord vis-à-vis de la politique académique, reprise au niveau départemental, qui augmente la liste des postes à profil au-delà de ce qui est prévu dans les préconisations ministérielles. Concernant les postes de direction donnant lieu à une décharge égale ou supérieure à 50%, pour le SE-UNSA la liste d'aptitude atteste déjà de compétences à la direction d'écoles. Quant au dispositif « Plus de maîtres que de classes », la ministre indique dans la circulaire qu'il implique la création de formations dédiées pour tous les acteurs permettant d'améliorer les compétences didactiques des enseignants, notamment les pratiques professionnelles induites par la co-intervention et le co-enseignement. C'est cette formation qui permettra la bonne adéquation poste-personne visée par le profilage des postes. Pour le SE-Unsa, la désignation du collègue « surnuméraire » dans une école doit donc relever d'une décision de l'équipe concernée. Le SE-UNSA réinsiste pour rappeler que le barème doit être l'élément d'affectation, à charge de l'administration d'informer, former et accompagner les enseignants à la spécificité de certains postes.

Pour terminer notre déclaration, le SE-UNSA souhaiterait vous interroger, Monsieur le Directeur académique sur l'évolution des missions des remplaçants dans notre département pour la rentrée prochaine. Faisant suite aux déclarations de la ministre en octobre sur le remplacement, une circulaire est parue au BO du 16 mars. Pour le SE-Unsa, ce texte n'est pas, en l'état, de nature ni à améliorer les conditions d'exercice des remplaçants ni à rendre plus efficace le système de remplacement pour garantir la continuité du service public. Le ministère pointe ainsi la possibilité d'avoir des zones couvrant tout le département, quelle que soit la nature du remplacement (maladie, congés, formation, rompus de temps partiels). Il essaie de couvrir toutes les situations

qui existent localement en termes de zones de remplacement. Mais dans certains cas cela pourrait aboutir à des situations inacceptables. Aussi, lors de la présentation des projets, le SE-Unsa a fait introduire une formulation qui pointe le fait qu'il faut tenir compte des contraintes géographiques, de distance et de temps de parcours avant de définir les zones de remplacement. Cet agrandissement des zones d'intervention ne favoriserait pas également la rapidité d'intervention des remplaçants ainsi que la qualité de prise de fonctions. En effet, aujourd'hui les "ZIL" connaissent parfaitement les écoles d'intervention, les niveaux, les locaux, les collègues voire les élèves, ce qui est un plus dans la qualité du service de remplacement. Enfin, les textes mentionnent la possibilité d'organiser la formation hors temps de service sur les petites vacances scolaires sur la base du volontariat. Mais ils ne disent rien sur les conditions et sur la rémunération de ces temps. Le ministère considère aussi la formation continue comme un remplacement ordinaire, ce qui risque d'accentuer sa disparition. Déjà menacée par ailleurs, la formation continue risque de disparaître complètement sans moyens de remplacement étiquetés. Annoncés au tout début de l'année scolaire, ces textes sont, pour le SE-Unsa, construits dans l'urgence et proposés trop tardivement. Il faut en effet traiter cette problématique de manière sereine en évitant la stigmatisation ainsi que les solutions uniformes et toutes faites. Lors de la présentation de ces textes, le SE-Unsa a donc exprimé son désaccord sur ces points qui méritent une réflexion plus approfondie pour améliorer le remplacement et la situation des remplaçants.

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Gwénaëlle Gélisse
Cédrine Sancier